

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Adhésion de la ville de
Montereau-Fault-Yonne
à l'AGORES**

N° D_87_2024 (Cuisine Centrale)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de sa volonté de promouvoir l'alimentation saine et durable ainsi que de soutenir la confection de repas pour des dispositifs publics à partir de produits locaux, la municipalité a décidé de réhabiliter la cuisine centrale et d'exploiter cet équipement en régie municipale.

Pour participer au bon fonctionnement de ce service, il convient d'adhérer à l'AGORES, réseau national des directeurs de restauration collective.

Par cette adhésion, la Ville pourra être mise en réseau entre adhérents, accéder à l'extranet et aux services professionnels, lesquels pourront notamment porter sur les missions suivantes :

- Assistance, notamment en réglementation hygiène, offre alimentaire régions, restauration collective FranceAgrimer (marchés publics) ;
- Conseil, veille métier, veille réglementaire, ressources documentaires, outil pratique et revue Alim & co.

Les modalités contractuelles de cette adhésion sont fixées à 100 € annuels.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 13 juin 2024

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission du 13 juin 2024

.../...

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240617-D\_87\_2024-DE

Suite de la délibération n° D\_87\_2024



**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- D'APPROUVER l'adhésion de la ville de Montereau-Fault-Yonne à l'AGORES.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- DE PRENDRE ACTE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHÉRON

